

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 50 (1977)

Heft: 9: Congrès de la FIHUAT (fédération internationale pour l'habitat, l'urbanisme et l'aménagement des territoires)

Artikel: La Société Coopérative d'Habitation Genève

Autor: Gay, René

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-128009>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Société Coopérative d'Habitation Genève

Bref historique par son directeur M. René Gay

42

Le 27 juin 1919, fut fondée la Société Coopérative d'Habitation Genève. La première séance du conseil d'administration se tint le mercredi 9 juillet 1919, à 9 h. du soir, dans les locaux de la Maison du Peuple, à Saint-Gervais.

Dès cette date, hormis la période de la grande crise économique des années 1930, suivie de la Seconde Guerre mondiale, la SCHG n'a cessé de construire et de mettre ainsi à la disposition de la population des logements à caractère social.

Au cours des dix premières années fut réalisé un complexe de 120 maisons familiales, situé à l'avenue d'Aïre et appelé la Cité-jardins d'Aïre. Les travaux commencèrent en 1920 et ils s'achevèrent en 1923 pour les petites maisons bâties le long de cette avenue et au chemin des Sports.

En 1922, la SCHG entreprenait la construction des groupes de la rue du Contrat-Social, devenue ultérieurement rue Camille-Martin, nom de son premier président, qui était également architecte cantonal. Au cours des années 1926 et 1927 se terminera la première grande réalisation de la SCHG: la construction des villas jumelles du chemin de l'Essor.

Dès 1928, l'Etat de Genève envisage l'assainissement du quartier dit du Seujet (où se situe maintenant l'Hôtel du Rhône). Cette opération suscite remous et controverses dans les milieux politiques et au sein de la population. D'aucuns soutiennent la thèse qu'une telle entreprise doit être du ressort exclusif de l'Etat, alors que d'autres soutiennent au contraire que si l'Etat doit donner l'impulsion, il appartient aux milieux privés de s'en voir confier la réalisation. Par ailleurs, il apparaît clairement que les conséquences financières des relogements nécessaires auront des conséquences insupportables pour une frange importante des personnes et familles touchées par ce programme.

A ce stade de la réflexion, le rôle de la SCHG apparaît comme déterminant. Compte tenu des personnalités qui composent alors son conseil d'administration, et plus particulièrement son comité de direction, commencent à s'établir un dialogue et une collaboration avec l'Etat de Genève, qui permettront à ce dernier de voir se réaliser son programme d'assainissement.

En effet, sur le plan économique, le législateur genevois met en place sa première loi d'encourage-

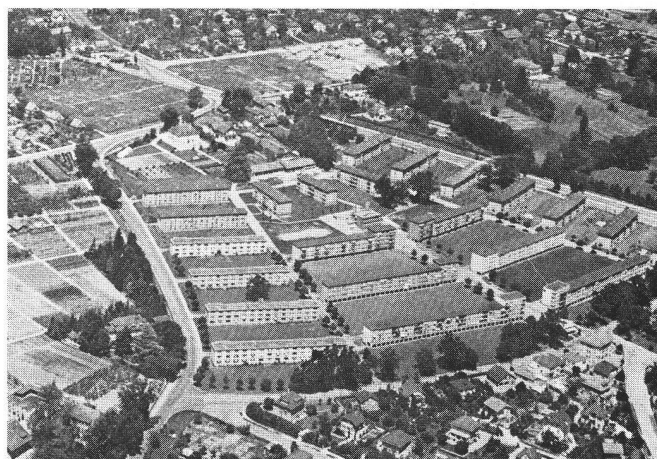
Vue d'ensemble des Cités Vieusseux - Villars - Franchises et Cité Vieillesse: au centre, Cité Vieusseux; à droite, Cité Villars; à gauche, Cité Vieillesse (quatre bâtiments); sur le haut de la photo, Cité Franchises.



Cité-jardins d'Aïre: chemin des Sports.



Cité-jardins d'Aïre: les petites maisons jumelles du chemin de l'Essor.



ment à la construction, dite loi de 1929, qui prévoit d'une part une aide aux promoteurs sous forme d'une participation annuelle au règlement de la charge hypothécaire et, d'autre part, une aide directe aux familles dont les ressources sont trop modestes pour régler le loyer et les charges de chauffage et eau chaude.

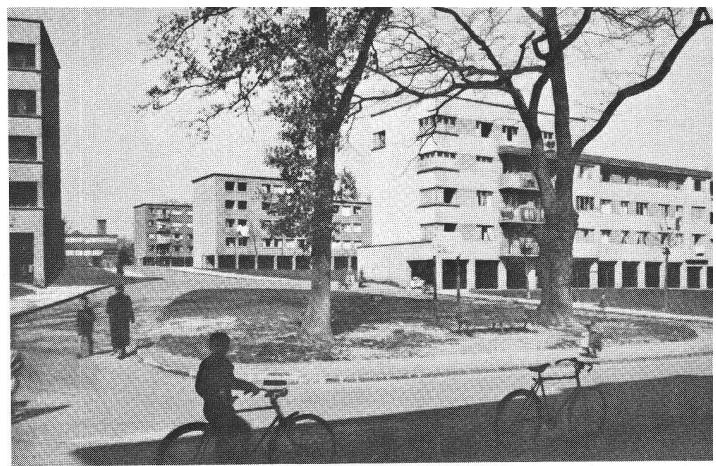
Sur le plan technique, la SCHG, qui entre-temps avait acquis une importante portion du domaine de Vieusseux/Petit-Villars, accepte le principe de renoncer à la construction de maisons individuelles pour construire de petits immeubles. Ainsi naît l'idée de réaliser la Cité Vieusseux.

La SCHG permet d'établir un compromis entre les différentes tendances auxquelles nous faisons allusion plus haut, puisque, sans être un organisme d'Etat, étant sans but lucratif, elle apaise les craintes de certains de voir se constituer une vaste opération immobilière à caractère financier. A cette occasion, d'ailleurs, l'Etat de Genève reconnaît la SCHG comme société d'utilité publique.

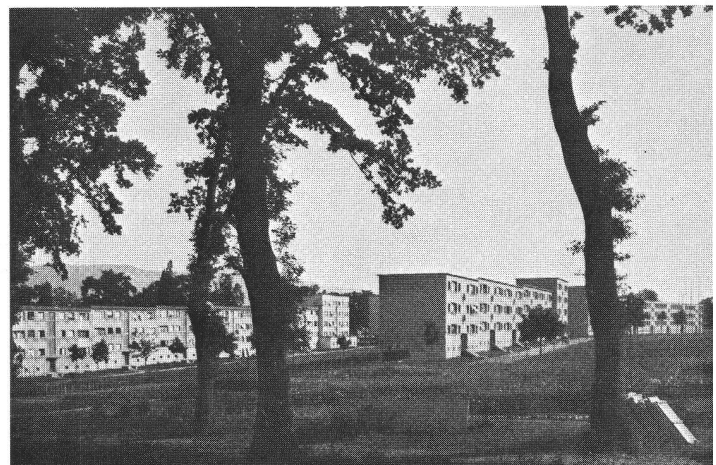
Cette cité, qui comprenait 244 logements, allant du 2 1/2 au 5 pièces, ainsi que quelques arcades, fut considérée à l'époque comme une réalisation d'avant-garde. En effet, alors que ce n'était guère l'usage, ces logements apportaient un confort inhabituel à cette catégorie de la population: le chauffage central, l'eau chaude sur l'évier, de même que des salles d'eau ou salles de bains.

Cette dernière amélioration fut contestée par certains, qui soutenaient qu'il n'était point nécessaire de mettre des salles de bains à la disposition de la classe ouvrière ! Heureusement le Conseil et les architectes tinrent bon et celles-ci furent construites. Pour assurer ces services, et c'était là également une innovation, le principe d'une centrale thermique alimentant tout un quartier fut adopté. Profitant des sources d'énergie à disposition, et ce fut là une autre nouveauté, la population de ce quartier put bénéficier des avantages d'une grande buanderie collective moderne, comprenant des bouillisseuses, machines à laver,essoreuses, séchoirs et ultérieurement des calandres.

A la lecture des documents dont nous disposons, il est amusant de noter qu'à l'époque cette opération fut extrêmement critiquée (déjà !), sous prétexte qu'elle était trop éloignée de la ville, que l'on avait «parqué» une catégorie de la population, que l'architecture était mauvaise, etc. Or, aujourd'hui que l'opération de reconversion de ce quartier est presque terminée, certains milieux déclarent que nous avons affaire à un chef-d'œuvre et que c'est



Cité Vieusseux: en haut de l'allée centrale thermique, buanderie collective et bureaux d'administration.



Cité Vieusseux: au premier plan, les petits jardins cultivés pendant la guerre.



Cité Villars: au rez de l'immeuble de gauche, locaux de la première garderie d'enfants.



Cité Villars. ►

sacrilège que d'avoir osé démolir des bâtiments devenus vétustes et ne répondant manifestement plus à ce que souhaite le locataire d'aujourd'hui. Notons en passant que ces appréciations sont formulées le plus fréquemment par des gens qui n'habitaient ou n'auraient pas voulu habiter cette cité, tant à l'époque de sa construction qu'aujourd'hui.

Notons encore que, durant la Seconde Guerre mondiale, les terrains de Vieusseux, de même que ceux du Petit-Villars, ont été transformés en jardins familiaux, rendant ainsi d'incalculables services aux locataires. Le directeur de l'époque, M. Paul Schumacher, prit en outre l'initiative d'utiliser l'énergie de déchet de la centrale thermique, en condamnant une fraction de la buanderie collective pour la transformer en cuisine pour faire de la soupe vendue à 30 centimes le litre. Rappelons que le gaz était rationné et que nos locataires étaient très heureux de bénéficier d'une telle aubaine.

En 1930, avec le concours du Bureau central de bienfaisance, devenu Bureau central d'aide sociale, de la Fondation pour la vieillesse, et sous le patronage de la Société pour l'amélioration du logement, se constituait la Fondation des logements pour les personnes âgées ou isolées, qui construira, à la route des Franchises, sur des terrains que nous vendons à cette fondation, 165 logements pour personnes âgées. Il s'agit là d'une première réalisation de ce type en Suisse, qui a depuis largement fait école.

Sitôt après la guerre 1939-1945, la SCHG se remet à la tâche conformément aux objectifs de ses statuts. Elle acquiert des terrains le long de l'actuelle route de Meyrin, contigus à ceux qu'elle possède déjà, et obtient de la Ville de Genève la cession en droit de superficie d'une grande parcelle située entre nos propriétés et la route des Franchises.

Avec l'aide des pouvoirs publics, au bénéfice des lois fédérales de 1944 et 1947, les Cités Villars et Franchises sont bâties. Il s'agit de petits immeubles de 3 étages comprenant de deux à quatre montées et des appartements de 3 à 5 pièces, représentant au total 261 nouveaux logements ou 951 pièces.

Dans le même temps, la centrale thermique est agrandie et la buanderie collective modernisée.

Ce quartier devient donc important, puisque plus de 500 ménages, auxquels il y a lieu d'ajouter les 165 petits logements pour personnes âgées, vivent dans ce périmètre de Vieusseux-Villars-Franchises. Aussi les commerçants commencent-ils à manifester un certain intérêt pour s'installer dans cette zone. Un nouveau pavillon est construit pour la SCSC, qui quitte ainsi son arcade où vient s'installer un pharmacien.

A partir des années 1950, la ville et le canton de Genève ne cessent de connaître, jusqu'à tout récemment, un développement qui aura pour conséquence de voir leur population tripler environ, créant de la sorte un besoin extraordinaire de nouveaux logements.

De son côté, la SCHG constate que ses premières réalisations des années 1920 occasionnent des frais d'exploitation toujours plus considérables, nécessitant à moyen et long terme des investissements importants. De plus, ce quartier, qui à l'époque se situait véritablement à la campagne, se trouve alors à proximité immédiate de la ville, qui s'est largement étendue de ce côté. Dans ces conditions, il semble logique aux organes de direction d'envisager une reconversion de ce quartier.



Cité «Nouvel Aïre»: au centre, le supermarché avec un jardin pour les enfants sur sa toiture.



Cité «Nouvel Aïre».

Cité «Nouvel Aïre»: au premier plan, les petites maisons de la Cité-jardins d'Aïre construites en 1920.



Non sans difficultés, il est finalement décidé, dans une première étape qui débute en 1961, de construire, en lieu et place des 58 villas comprises dans le périmètre de la rue Camille-Martin, de l'avenue d'Aïre et du chemin des Sports, un complexe de 17 bâtiments de 8 étages sur rez-de-chaussée, réparti en deux blocs. Ils comprennent des appartements allant du studio au 7 pièces, soit au total 344 logements ou 1452 pièces. Le prolongement de l'habitat est assuré par des arcades situées au rez-de-chaussée des immeubles et un bâtiment indépendant d'environ 2000 m², sur deux niveaux, loué à Coop-Genève.

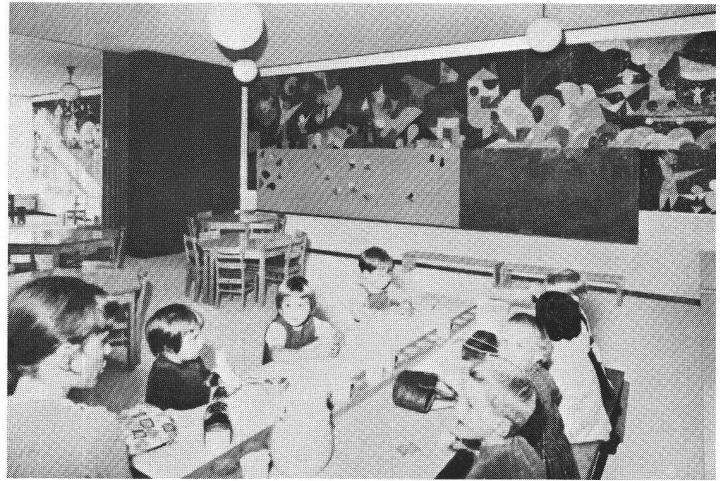
Dans cette opération, tous les habitants des petites maisons démolies ont pu être relogés, soit dans les nouveaux bâtiments, soit dans l'une ou l'autre des 62 villas existant encore et dont certains locataires ont souhaité être relogés dans ces nouveaux immeubles. La SCHG a pu bénéficier, pour cet ensemble, des dispositions de la loi cantonale genevoise d'encouragement à la construction de 1957 et qui prévoit un cautionnement de l'Etat pour les emprunts hypothécaires et des versements annuels à titre de participation aux charges d'exploitation.

Quelques années plus tard, les considérations qui avaient amené le conseil d'administration à envisager et réaliser la première phase de l'opération de reconversion de la Cité-jardins d'Aïre, se retrouvent de façon encore plus accentuée en ce qui concerne la Cité Vieusseux, construite, comme nous l'avons dit, en 1930. D'une part, de graves difficultés apparaissent, notamment au niveau de la centrale thermique et des installations sanitaires; d'autre part, la poussée démographique, qui n'a cessé d'augmenter, crée dans la population une tension telle que l'idée de la reconstruction de Vieusseux, avec une meilleure utilisation du sol, devient en tout point logique. On se rend rapidement compte qu'il n'est guère imaginable d'envisager un plan d'aménagement pour les seuls immeubles de Vieusseux. Aussi est-il décidé de faire une étude prévoyant la restructuration de tout le périmètre compris entre la rue Edouard-Rod, la route des Franchises, l'avenue Edmond-Vaucher et la route de Meyrin jusqu'au carrefour du Bouchet. Ces auteurs sont cependant bien conscients que, dans l'immédiat, une seule phase de réalisation peut être envisagée, soit la reconversion des immeubles de la Cité Vieusseux et de la Cité Vieillesse, alors que les immeubles des Cités Villars et Franchises sont appelés à durer encore de très nombreuses années.

Cette étude d'ensemble était absolument nécessaire afin d'obtenir l'accord de tous les propriétaires compris dans le périmètre, leur garantissant du même coup les droits à bâtir.

Comme ce fut le cas, à moindre échelle, pour l'opération d'Aïre, nous avons imposé à nos architectes et urbanistes un certain nombre d'impératifs, entre autres:

1. Obligation de construire le premier immeuble de façon à reloger les habitants des premiers bâtiments destinés à la démolition, et ainsi de suite.
2. Nécessité de poursuivre l'exploitation de la centrale thermique et de la buanderie collective avec les installations existantes avant de pouvoir utiliser les nouvelles.
3. Conservation de nombreux magnifiques arbres existant sur ces parcelles.



Garderie d'enfants de la Cité «Nouvel Aïre». Sur le mur, une grande mosaïque ayant fait l'objet d'un concours auprès des élèves de l'Ecole des arts décoratifs et réalisée par eux.

4. Imaginer un aménagement général où la circulation en surface serait petit à petit supprimée, les accès aux boxes à voitures et les livraisons pour les futurs commerçants se faisant par voies souterraines.

5. Renforcement des dalles de couverture des boxes à voitures de façon à pouvoir mettre suffisamment de terre en vue de la plantation de grandes espèces d'arbres.

A l'examen du projet proposé, les commissions d'architecture et d'urbanisme de l'Etat ont demandé quelques modifications, dont l'une consistait à créer des rez-de-chaussée libres. La conséquence de cette décision fut la nécessité de prévoir en un seul point les activités commerciales indispensables à la vie d'un quartier qui comprendra, en étape finale, plus de 5000 habitants, puisqu'il n'était plus possible d'envisager la création de commerces dans les rez-de-chaussée d'immeubles.

Lorsque la reconstruction de la Cité Vieusseux sera terminée, la SCHG disposera de 559 logements pour 2222 pièces, en lieu et place des 244 appartements ou 857 pièces qui auront été démolis.

Notons que le nombre d'appartements aura légèrement plus que doublé (+ 1,3), alors que l'augmentation est nettement plus sensible en ce qui concerne le nombre de pièces puisque, des 857 que comprenait l'ancien Vieusseux, nous passons à 2222, soit une augmentation de 1,6. Il faut également relever que la surface des logements est beaucoup plus grande, puisqu'elle est pratiquement le double des anciens. Cette augmentation de la surface habitable par appartement est évidemment très largement appréciée par les locataires relogés, cela indépendamment d'une conception générale mieux adaptée au goût de notre époque.

Si l'augmentation de la concentration des habitants peut provoquer aux yeux de certains quelques inconvénients, il paraît équitable de reconnaître qu'en contrepartie elle facilite — pour ne pas dire qu'elle en est une condition sine qua non — l'établissement d'un certain nombre de commerces avec tous les avantages que cela procure: animation, points de rencontre et contacts pour la population, facilités d'approvisionnement, etc.

Les zones prévues dans ce plan pour l'implantation de commerces, artisanats et administrations nous

permettent de disposer d'environ 7300 m² de surface commerciale et de quelque 2300 m² de dépôts. Le plan a toutefois l'avantage de permettre une utilisation progressive de cette vaste surface.

Nous devons malheureusement aujourd'hui constater que, compte tenu de la situation économique, nous n'avons guère qu'une douzaine de commerces, petites industries artisanales et administrations installés dans ce centre. Nous restons cependant optimistes pour l'avenir, du fait de l'augmentation du nombre des habitants due non seulement aux réalisations de la SCHG, mais également à celles des environs immédiats.

Pour ce qui est du parcage des véhicules automobiles, il est prévu de construire un box pour chaque nouvel appartement, auquel il y aura lieu d'ajouter un certain nombre de places aménagées à proximité de la route périphérique (nous rappelons que l'intérieur de la zone est réservé exclusivement aux piétons), ainsi qu'un parking souterrain destiné aux commerçants mais avec des possibilités de location pour la nuit.

Comme ce fut le cas pour les nouvelles constructions d'Aïre, la restructuration du quartier de Vieusseux a été mise au bénéfice de l'action-logement du Gouvernement genevois et put profiter ainsi des généreuses lois cantonales d'encouragement à la construction.

Le programme de la reconstruction de la LPAI, dont les immeubles existants construits en 1932 doivent également être démolis, est très intéressant. Outre les logements pour personnes âgées, valides et indépendantes, qui passeront de 165 à un peu plus de 200, il est prévu de construire une pension destinée à des personnes âgées demandant un encadrement médico-social beaucoup plus poussé et disposant notamment d'un restaurant. Des salles de réunions, animation, ergothérapie, figurent aussi dans le plan. Très vite, la SCHG s'est rendu compte de la nécessité de mettre à la disposition de la population les moyens utiles au prolongement de l'habitat. C'est ainsi qu'entre 1948 et 1950 deux salles sont prévues pour les activités des habitants. L'une d'entre elles est aménagée en garderie d'enfants par nos soins et remise gratuitement au comité de gestion formé par les utilisateurs. L'autre salle, également aménagée et meublée par nos soins, est à la libre disposition des différents groupements constitués dans le quartier. Sous l'égide du Groupement des intérêts de Vieusseux-Villars-Franchises se crée, aussi à cette époque, une bibliothèque circulante.

Avec nos nouvelles réalisations, ce principe a été



La première garderie d'enfants construite en 1950 à la Cité Villars, actuellement transférée dans l'un des nouveaux immeubles de la Cité Vieusseux. Ce local est maintenant à la disposition des sociétés de quartier, en complément de la salle existant depuis 1949 à la Cité Franchises.

conservé. Au chemin des Sports, une grande garderie d'environ 170 m², aménagée et meublée par nos soins, fut remise au comité de gestion en 1967. A Vieusseux, dans les immeubles reconstruits, une nouvelle garderie de quelque 250 m² remplace maintenant celle des années 1950.

Avec le concours de l'Eglise nationale protestante, deux foyers ont été créés: l'un, très vite, dans les anciens immeubles de Vieusseux et transféré dans un bâtiment de la Cité Franchises, et l'autre dans un immeuble de la rue Camille-Martin/Cité d'Aïre.

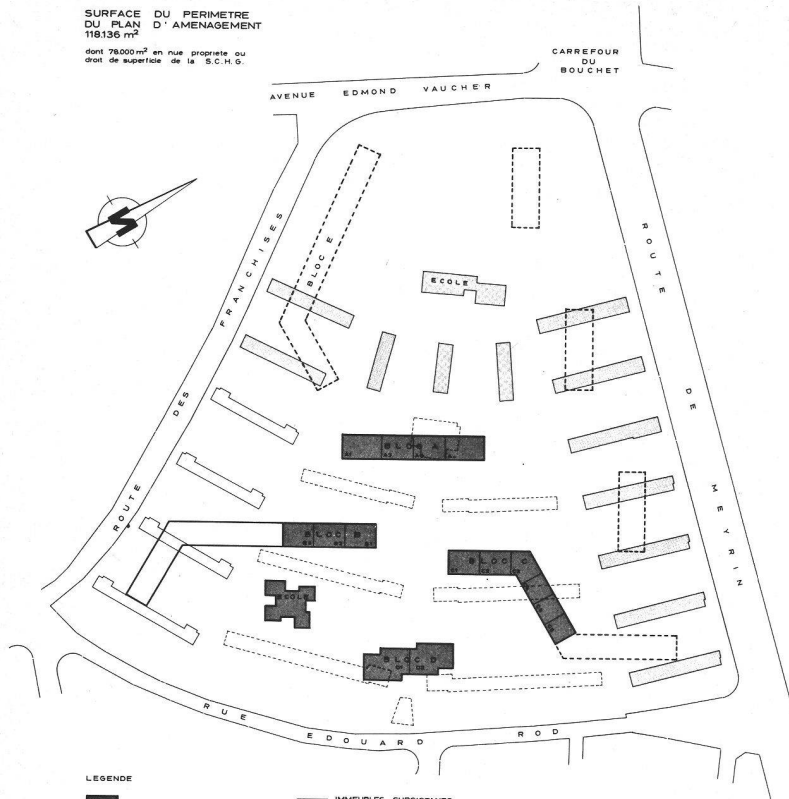
A Vieusseux, les services sociaux de la Ville de Genève nous ont loué une arcade d'environ 250 m², aménagée en club d'aînés et magasin de fruits et légumes, pour les personnes ne disposant que d'un tout petit revenu.

Comme on le voit, avec le concours de la FLPAL, il est construit dans cette région des logements destinés à un large éventail de la population, puisque nous aurons à disposition des appartements allant du studio au 7 pièces. Nous disposerons, par ailleurs, de l'essentiel des éléments facilitant ou rendant la vie agréable: zones de verdure, places de jeux pour les enfants petits et grands, commerces, garderies d'enfants, salles de réunions, club d'aînés, encadrement médico-social, pension pour personnes âgées handicapées.

Il faut relever que, dans ces opérations de restructuration, la SCHG a considéré comme indispensable la nécessité de reloger ses locataires pratiquement au même endroit. Cette solution est extrêmement profitable du point de vue social. En effet, les habitants conservent ainsi leurs habitudes: commerces, connaissances, activités accessoires, écoles et camarades pour les enfants, etc. De ce fait, les nouveaux habitants, logés dans les appartements supplémentaires dont nous disposons, s'assimilent beaucoup mieux, puisqu'ils arrivent au sein d'une population déjà nombreuse et structurée par petits groupes successifs.

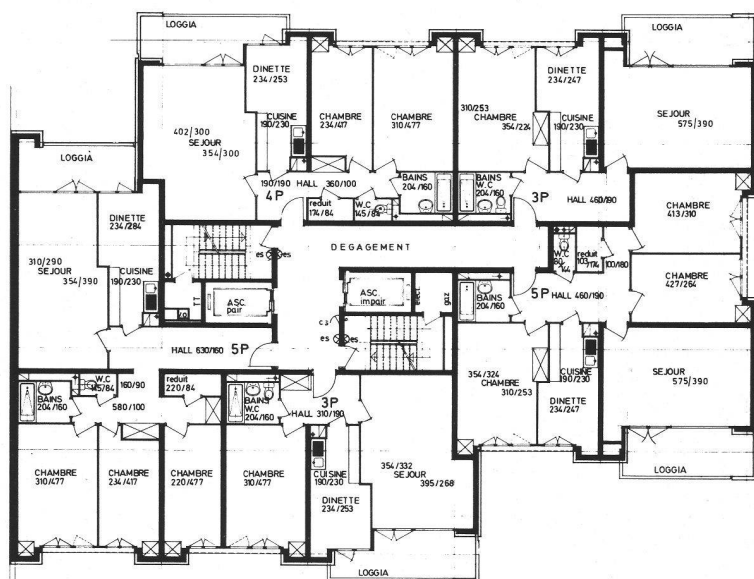
Nous devons cependant être conscients qu'une telle solution est relativement onéreuse, puisqu'il faut faire coexister, pendant un certain laps de temps, deux infrastructures complètement différentes. Ainsi, la nouvelle centrale thermique, qui aura une puissance de quelque 18 Gkcal une fois terminée, doit assurer

SURFACE DU PERIMETRE
DU PLAN D'AMENAGEMENT
118136 m²
dont 78000 m² en rue propre ou
droit de superficie de la S.C.H.G.

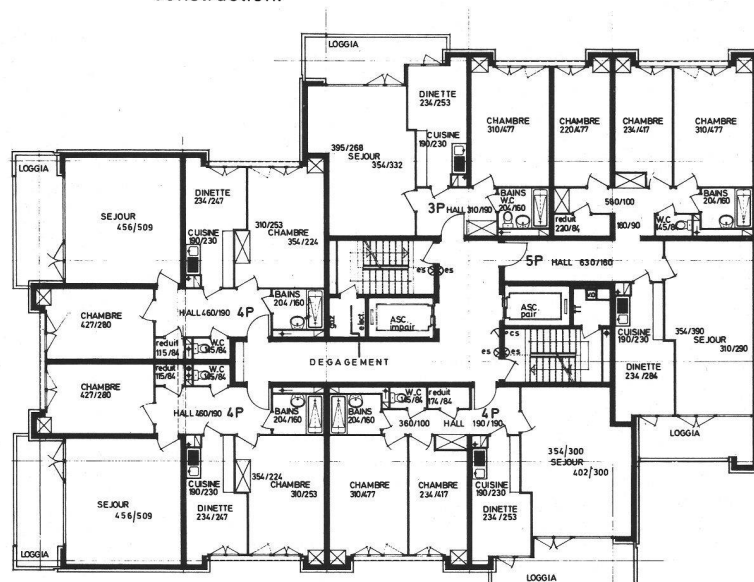


LEGENDE

- IMMEUBLES CONSTRUITS
- IMMEUBLES A CONSTRUIRE PROCHAINEMENT (FLPAI, S.C.H.G.)
- IMMEUBLES PREVUS AU PLAN D'AMENAGEMENT
- IMMEUBLES SUBSISTANTS VILLARS ET FRANCHISES
- IMMEUBLES A DEMOLIRE PROCHAINEMENT (FLPAI)
- IMMEUBLES DEMOLIS ANCIEN VIEUSSEUX



Cité Vieusseux: plan type d'étage de l'immeuble «D-1» en construction.



Plan d'aménagement de la reconstruction en cours et à long terme des Cités Vieusseux, Villars, Franchises et Cité Vieillesse.

pour une longue période encore le chauffage selon deux concepts différents. Les nouveaux immeubles sont alimentés par de l'eau surchauffée, comprise entre 130 et 170°, et disposent de sous-stations d'échange par groupes d'immeubles, alors que les anciens bâtiments doivent être alimentés au moyen d'un réseau véhiculant de l'eau comprise entre 40 et 80°.

Les difficultés apparaissent également à tous les niveaux de l'infrastructure. Malgré cela, le relogement d'une aussi importante population sur place nous paraît extrêmement intéressant et profitable. Il s'agit d'ailleurs d'un cas probablement assez rare, tant il est vrai que, pour éviter les soucis, on n'hésite généralement pas à déplacer et disperser les populations pour raser les immeubles ou quartiers à reconstruire.

Nous pensons également utile de signaler que la politique des loyers pratiquée par la SCHG est fort raisonnable. Dans l'ensemble, la moyenne de ceux-ci, par pièce et par année, oscille aujourd'hui encore entre 552 fr. et 1600 fr., la majorité des locations se situant cependant aux alentours de 610 fr. à 972 fr. la pièce. Se fondant sur l'un des principes fondamentaux de la coopérative, il a été décidé, il y a quelques années, d'introduire un système de péréquation des loyers permettant de pratiquer des prix de location, pour les nouveaux immeubles mis en valeur, très en dessous de ceux en usage actuellement à Genève. Ce système permettra également, à l'avenir, d'absorber de façon régulière et équitable le manque à gagner que subira la société lorsque l'Etat diminuera, comme le prévoit la loi, le montant de ses subventions annuelles. Bien que contesté par certains, la très grande majorité des sociétaires-locataires en ont accepté le principe et fait preuve d'un bel état d'esprit de solidarité. L'Etat de Genève a, de son côté, apprécié cette action et l'a concrètement manifesté en subventionnant largement nos réalisations. Nous ne voudrions pas conclure cet article, qui ne retrace évidemment que sommairement les cinquante-huit ans d'activité de la SCHG, sans évoquer certains aspects de son fonctionnement.

A sa création, la majorité des souscripteurs de parts sociales n'étaient pas locataires et n'ont souscrit des parts sociales que dans le but désintéressé de soutenir l'action entreprise, certains d'entre eux n'ayant pas hésité à investir plusieurs milliers de francs (de l'époque !).

Cité Vieusseux: plan type d'étage de l'immeuble «D-2» en construction.

L'ancienne buanderie collective de la Cité Vieusseux, avec ► des machines à laver pouvant contenir 25 kg de linge.



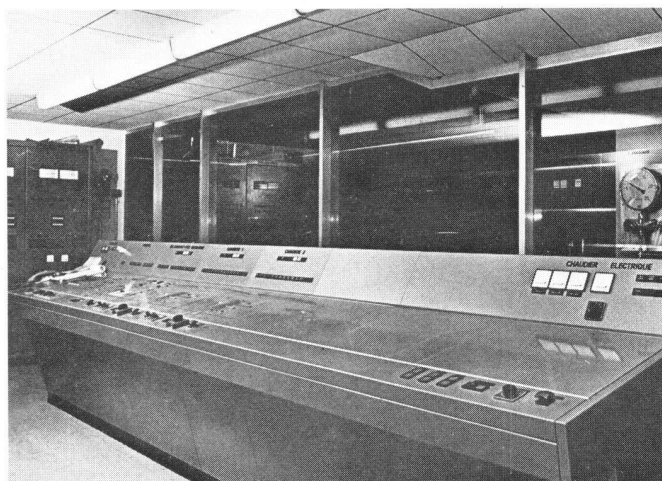
50

Au fil des ans, bien que de nombreux sociétaires-non locataires se soient joints aux premiers souscripteurs, le rapport entre ceux-ci et les sociétaires-locataires a eu tendance à se renverser, et aujourd'hui l'on compte davantage de sociétaires-locataires que de sociétaires-non locataires.

Il faut aussi relever qu'à une époque où la SCHG a rencontré des difficultés financières importantes, à la suite de la crise économique puis de la guerre, de nombreux créanciers ont renoncé à faire valoir leurs droits, convertissant les montants que nous leur devions en souscriptions de parts sociales qui ne bénéficient que d'un droit au paiement d'intérêt si le bénéfice de l'exercice le permet, mais ne seront jamais remboursées.

Compte tenu de cette structure, bien que cela ne figure pas expressément dans les statuts, il a été admis, dès la création de la société, que les sièges du conseil d'administration seraient répartis entre sociétaires-locataires et sociétaires-non locataires. Ce mode de faire s'est, au cours des ans, révélé extrêmement profitable pour la société, les administrateurs-locataires apportant le point de vue de ces derniers, alors que les administrateurs-non locataires ont toujours été recherchés parmi des personnalités ouvertes au monde de la technique, de la finance et des affaires sociales.

Il est évident qu'une société de cette importance ne peut valablement poursuivre sa tâche qu'avec la collaboration, la compréhension et la volonté de tous les intéressés. Nous devons reconnaître que, dans sa très grande majorité, les sociétaires ont compris cette nécessité et que, par ailleurs, nous avons toujours trouvé auprès des autorités, tant fédérales que cantonales et municipales, et auprès des établissements bancaires et compagnies d'assurances, le soutien dont nous avons besoin. Nous tenons ici à les remercier tous et savons que, à l'avenir, la SCHG pourra poursuivre les objectifs fixés par les pionniers de 1919 et qu'ainsi elle continuera à apporter modestement sa contribution au bien-être de la population.



«Tableau de bord» de la nouvelle centrale thermique à la Cité Vieusseux, d'ores et déjà dimensionnée pour les besoins futurs.



Vue partielle de la nouvelle buanderie collective de la Cité Vieusseux.

Reconstruction de Vieusseux: gros œuvre du premier nouvel immeuble en voie d'achèvement. ►





Le premier nouvel immeuble de la Cité Vieusseux: groupe «A».



Le nouveau Vieusseux: à gauche, une partie des immeubles «B»; au fond, le groupe d'immeubles «C» remplaçant les petits immeubles démolis.

Depuis sa fondation, la Société a été présidée par MM.

Camille Martin	1919-1928
Adrien Vallotton	1929-1930
Charles Burklin	1930-1952
François Picot	1952-1970
Henri Delaraye	dès 1970

dirigée par MM.

Charles Briquet	1919-1921
Adrien Vallotton	1921-1932
Albert Pasche	1933-1935
Paul Schumacher	1935-1957
Henri Delaraye	1958-1960
Jacques Frei	1960-1963
René Gay	dès 1963

fondé de pouvoir: Mme Germaine Maillard dès 1970

Nos immeubles et aménagements ont été conçus par les architectes et urbanistes suivants:

Cité-jardins d'Aïre: MM. Hoechel et Aubert.

Cité Vieusseux: Maurice Braillard, Gampert et Baumgartner, Frédéric Mezger, L. Vincent.

Cités Villars I-II et Franchises: Ernest Martin.

Cité «Nouvel-Aïre»: Honegger Frères (immeubles), Ernest Martin (supermarché).

Cité «Nouveau-Vieusseux»: Honegger, Schmitt & Cie, Ernest Martin & Associés.

Nos centrales thermiques ont été conçues par les ingénieurs suivants:

Cité Vieusseux, ancienne installation: M. Stern, du bureau technique de Calorie SA; J. Charvoz (agrandissement).

Cité Vieusseux, nouvelle installation: F. Robert.

Les réalisations de la Société Coopérative d'Habitation Genève

Années	Lieu	Nombre d'appartements	Nombre de pièces	Prix actuel de location (moyenne annuelle par pièce)	Nombre d'arcades et salles au rez	Total des mètres carrés arcades et salles au rez	Nombre de dépôts	Total des mètres carrés dépôts	Boxes et places voitures couvertes	Parkings extérieurs loués
1920-1927	Cité-jardins d'Aïre	120	500	580. —	1	180	1	180	—	—
1930-1931	Cité Vieusseux	244	857	552. —	5	390	2	240	—	80
1947-1950	Cités Villars et Franchises	261	951	610. —	2	106	12	232	—	135
1961-1965	Cité Nouvel-Aïre	344	1452	870. —	17	1 466	25	1408	131	63
1966	Cité Nouvel-Aïre	—	—	—	1	1 100	1	1100	—	—
Dès 1968	Cité Nouveau-Vieusseux	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Réalisé	385	1510	972. —	17	2 444	8	671	329	—
	En construction	150	600	1600. —	1	384	Divisible	1500	160	70
	A construire prochainement	24	112	?	—	—	—	—	—	—
		1528	5982		44	6 070	49 + Divisible	5331	620	348
Dont à ajouter	A construire selon besoin				+ Divisible	+ 4 500	—	—	+ 200	—
Dont à déduire	Démolis ou en voie de l'être	58 244	232 857		— 6	— 570	— 3	— 420		
		1226	4893		38 + Divisible	10 000	46 + Divisible	4911	820	348

N. B. — A Genève, la cuisine est comptée pour une pièce.